

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-INT-AEA-20-10-20170614

Date de publication : 14/06/2017

DGFIP

INT - Accords et échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers - Norme commune de déclaration - Champ d'application

Positionnement du document dans le plan :

INT - Fiscalité internationale

Accords et échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers

Titre 2 : Norme commune de déclaration

Chapitre 1 : Champ d'application

Le présent chapitre a pour objet d'étudier le champ d'application du dispositif d'échange automatique prévu au [titre 1er du décret n° 2016-1683 du 5 décembre 2016 fixant les règles et procédures concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers dites « norme commune de déclaration »](#). Il commente :

- le champ des institutions financières soumises aux règles de l'[article 1649 AC du code général des impôts](#) (section 1, [BOI-INT-AEA-20-10-10](#)) ;
- le champ des comptes financiers (section 2, [BOI-INT-AEA-20-10-20](#)).